



CERTIFICAT SOUMIS AU CONSEIL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

REGISTRE DE SIGNATURE À DISTANCE DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NO 874 : « décrétant un emprunt et une dépense de 4 631 506 \$ remboursable en 15 ans pour l'exécution de travaux d'infrastructures municipales d'eau sur le territoire de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard »

Je soussignée Alexandra Godin, adjointe à la direction et au greffe, responsable du registre tenu à distance, entre le 28 juillet et le 11 août 2020, certifie :

- QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 874 est de 573 ;
- QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 68 ;
- QUE le nombre de signatures apposées est de 2 .

Je déclare :

- QUE le Règlement 874 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- QU'un scrutin référendaire doit être tenu.

**EN FOI DE QUOI,
J'appose ma signature ce 12^e jour d'août 2020**

Alexandra Godin
Adjointe à la direction, au greffe et au maire

c.c.: Tous les membres du Conseil à l'assemblée ordinaire du 14 août 2020.